

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

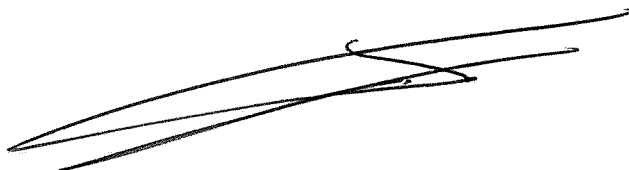
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00165
Numéro SIREN : 452 260 847
Nom ou dénomination : EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2022 sous le numéro de dépôt 1301

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	8 227 106		8 227 106	7 834 085
Prêts	177		177	8 752
Total	8 227 283		8 227 283	7 842 837
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	212 508	23 401	189 108	420 886
Fournisseurs débiteurs	324 000		324 000	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	74 099		74 099	32 952
Autres créances	501 451		501 451	
Divers				
Valeurs mobilières de placement	859 360		859 360	
Disponibilités	919 265		919 265	118 735
Charges constatées d'avance	7 822		7 822	7 450
Total	2 898 506	23 401	2 875 105	580 024
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	11 125 789	23 401	11 102 389	8 422 861



Bilan

	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 765 802	2 765 802
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	350 399	350 399
Réserve légale	276 580	276 580
Autres réserves	3 570 903	3 599 452
Résultat de l'exercice	2 102 008	471 452
Provisions réglementées	37 633	37 633
Total	9 103 325	7 501 317
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Emprunts</i>	1 116 675	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 116 675	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	35 380	84 252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	769 613	184 056
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	7 205	3 950
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	67 215	74 491
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 415	1 421
Dettes fiscales et sociales	75 835	79 862
Autres dettes	1 560	563 557
Produits constatés d'avance		9 817
Total	1 999 063	921 544
TOTAL PASSIF	11 102 389	8 422 861

Compte de résultat

	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	%	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	696 680	100,00	711 217	100,00	-14 537	-2,04
CHIFFRE D'AFFAIRES	696 680	100,00	711 217	100,00	-14 537	-2,04
Total	696 680	100,00	711 217	100,00	-14 537	-2,04
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Total						
MARGE SUR M/SES ET MAT	696 680	100,00	711 217	100,00	-14 537	-2,04
PRODUITS						
Autres produits	2		13 966	1,96	-13 964	-99,99
Total	2		13 966	1,96	-13 964	-99,99
CHARGES						
Autres achats et charges externes	665 411	95,51	505 856	71,13	159 555	31,54
Impôts, taxes et versements assimilés	2 374	0,34	2 408	0,34	-34	-1,41
Amortissements et provisions			13 815	1,94	-13 815	-100,00
Autres charges	1		2 965	0,42	-2 964	-99,97
Total	667 786	95,85	525 044	73,82	142 741	27,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 896	4,15	200 139	28,14	-171 242	-85,56
Produits financiers	1 653 346	237,32	356 955	50,19	1 296 392	363,18
Charges financières	4 297	0,62	6 938	0,98	-2 640	-38,06
Résultat financier	1 649 049	236,70	350 017	49,21	1 299 032	371,13
RESULTAT COURANT	1 677 945	240,85	550 156	77,35	1 127 789	204,99
Produits exceptionnels	2 180 559	312,99			2 180 559	
Charges exceptionnelles	1 690 260	242,62			1 690 260	
Résultat exceptionnel	490 299	70,38			490 299	
Impôts sur les bénéfices	66 236	9,51	78 704	11,07	-12 468	-15,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 102 008	301,72	471 452	66,29	1 630 556	345,86

Comptes Annuels

2021

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2021** , dont le total est de **11 102 389 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 2 102 008 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

FAITS MARQUANTS

Suite aux opérations de regroupement des groupes Expertis et Yzico, plusieurs mouvements ont été opérés pour rationaliser le nouveau groupe. Ainsi Expertis Partenaires a:

- acquis le solde des titres Expertis CFE détenus par Adheo 109
- cédé les titres Figec à Yzico
- acquis 97.6% des titres de la société Yzico audit

CRISE SANITAIRE COVID-19

Notre entreprise s'est organisée pour télétravailler et a pu poursuivre son activité et rester au contact de ses clients. Nous avons eu recours à l'activité partielle pour les postes non télétravaillables mais dans une mesure très limitée.

La COVID 19 n'a pas eu, pour le moment, d'impact négatif sur la situation économique et financière de l'entreprise.

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2, allée d'Evry, 54600 VILLERS LES NANCY
452 260 847 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2022

affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2021 s'élevant à 2 102 007,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 102 007,98 euros
En distribution de dividendes	2 000 000,00 euros
Soit 63.99 euros par action	
En autres réserves	102 007,98 euros

Le paiement des dividendes sera effectué courant **mars 2022**.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 831,87 euros et le montant des revenus distribués non éligibles s'élève à 1 999 168,13 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2018 : 700 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,
- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Exercice clos le 31 août 2019 : 440 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 140,79 euros,
- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Exercice clos le 31 août 2020 : 500 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,
- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 439 859,21 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société EXPERTIS 2G
Armelle BRICHLER

